



Point Accueil et Ecoute Jeunes



LE PASSAGE
99 rue Moricelly
84200 CARPENTRAS

Tel : 04 90 67 07 28

Fax : 04 90 60 73 84

E-mail : pej.lepassage@wanadoo.fr

**« L'écoute comme acte de prévention :
Quelles pratiques dans les PAEJ ? »**

**Actes du séminaire des Points Accueil
et Ecoute Jeunes (PAEJ) de France**

**les 3, 4 et 5 octobre 2006
à Carpentras (Vaucluse)**



Sommaire

Programme du séminaire	p3
-------------------------------	-----------

JOUR 1 :

Tableaux synthétiques de présentation des participants et des structures présents	p6
--	-----------

Arguments et objectifs du séminaire	p8
--	-----------

Historique des Points Ecoute	p9
-------------------------------------	-----------

Présentation du Point Accueil et Ecoute Jeunes « Le Passage » de Carpentras	p11
Historique	p11
Le système de valeurs	p12
Le fonctionnement	p12
Dispositif d'accueil et d'écoute	p13

Intervention du docteur robert BRES :« Propos autour de l'adolescent et sa famille »	p15
---	------------

JOUR 2 :

Ateliers sur les pratiques d'écoute en PAEJ	p19
--	------------

Intervention de M. Serge BILEAU : « Ecoute, principes éthiques et déontologie »	p21
--	------------

Intervention de M. Gilles SOULAGES : « A l'écoute des écoutants »	p24
--	------------

JOUR 3 :

Du collectif à l'individuel	p28
« Toxicomanie : au-delà des apparences », PAEJ de Carpentras	p28
« Actions de prévention santé », Espace Santé de Salon de Provence	p31

Intervention de M. André CASTELLI, Conseiller Général du Vaucluse	p33
--	------------

« L'ÉCOUTE COMME ACTE DE PREVENTION : QUELLES PRATIQUES DANS LES PAEJ ? »

PROGRAMME

PREMIER JOUR

Matinée du Mercredi 4 octobre :

9 h 30 – 11 h :

• **Accueil des participants et présentation du séminaire,**
par **Aline MARIN**, présidente du PAEJ « Le Passage »

11 h 15 – 12 h 30 :

• **Historicité des PAEJ**
• **PAEJ « Le Passage », de Carpentras**
Marie-Luce GREGOIRE, éducatrice responsable de la coordination
et **Joseph PENNELLO**, animateur socio-éducatif.

Après-midi :

ADOLESCENCE ET PREVENTION

14 h 30 – 15 h 30 :

• **Robert BRES**, psychiatre - praticien hospitalier- médecin responsable
de l'Unité de soins pour grands adolescents au CHU de Montpellier (Hôpital
la Colombière)

« **Propos autour de l'adolescent et sa famille** »

15 h 45 – 17 h 30 :

• **Débat-table ronde**

« En quoi la spécificité de l'accueil et l'écoute dans les PAEJ permet le repérage des conduites à
risques chez le jeune ? »

(Apéritif au PAEJ LE PASSAGE)

DEUXIEME JOUR

L'ECOUTE INDIVIDUELLE

Matinée du Jeudi 5 octobre:

9 h – 10 h 30 :

- **Ateliers sur les pratiques d'écoute en PAEJ**

10 h 45 – 12 h 30 :

- **Restitution des ateliers**

avec la participation d'un représentant de Point Jeunes Association Recherche Formation (PJARF)

Après-midi :

14 h – 15 h 30 :

- **Serge BILEAU**, éducateur spécialisé, formateur à l'Institut Méditerranéen de Formation de Montfavet (84)

« **Ecoute, principes éthiques et déontologie** »

15 h 45 – 17 h 30 :

- **Gilles SOULAGES**, Psychologue clinicien - superviseur de l'équipe éducative du « Passage » (sous réserve)

« **A l'écoute des écoutants** »

(Soirée en Avignon)

TROISIEME JOUR

L'ECOUTE GROUPALE

Matinée du vendredi 6 octobre :

9 h- 11 h 30 :

• Du collectif à l'individuel

Exemples d'actions collectives :

1) « Toxicomanie : au-delà des apparences »

par le PAEJ « Le Passage » et des partenaires associés

2) Actions de prévention santé

de l'Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence, par **Carmello FRANCHINA**, Educateur Spécialisé, Directeur.

(Visite du marché hebdomadaire)

Après-midi :

14 h – 16 h :

• Conseil Général de Vaucluse

André CASTELLI, conseiller Général, Adjoint délégué aux Affaires Sociales

« Quel est le positionnement du Conseil Général de Vaucluse dans la politique jeunesse ? »

« Comment les PAEJ peuvent-ils être acteurs dans l'élaboration d'une politique jeunesse d'un département ? »

• Bilan du séminaire et perspectives

En présence de représentant(s) de Point Jeunes Association Recherche Formation (PJARF)

Tableaux synthétiques de présentation des participants et des structures présents au séminaire

Nom - Prénom	Structure	Profession	Fonction dans la structure	Statut de la structure				Personnel	
				Asso	Collect. Territ.	Hôpit .	Autre	Nb	Qualification
-M Luce -Joseph -Déborah	PAEJ « Le Passage » (2000)	-Educatrice -Animateur -Agent d'accueil	Accueillant- Ecoutant	X				4	1 psychologue, 1 éducateur spécialisé, 1 animateur socio-éducatif, 1 agent d'accueil
-Karine -Agnès	Point Jeunes Lilles (1983)	Educatrice	Accueillantes	X				11	Animateur, Assistante sociale, Educateur spécialisé (+++), Infirmière, Psychologue
Caroline A.	Point Jeunes Valréas (2005)	Psychologue	Psychologue			X		1	Psychologue
Caroline M.	PAEJ ANEF Valence (1996)	Educatrice	Accueillante	X				5	3 moniteurs éducateurs, 1 éducatrice spécialisée, 1 accueillante
Sophie	PAEJ - CIJ Angoulême (2006)	Animatrice	Coordinatrice accueillante- écoutante	X				5	Médiateur, Animateur
Amandine	PAEJ Grenoble (1992)	Assistante sociale	Accueillante	X				6	Chef de service, Assistante sociale, Educateur spécialisé, Secrétaire accueil, Conseillère conjugale
Tessa	PAEJ Pass@ge Ariège (2005)	Référente sociale	Accueil – Ecoute - Orientation	X	X			1	+ 1 médiatrice, + 6 personnes pour des permanences (infirmier, sexologue...)
-Laurence -Anna	PAEJ Clermont-Ferrand (1997)	Assistante sociale Educatrice	Ecoute Accueillante		X (CCAS)			10	5 Assistante Sociales, 1 Educateur spécialisé, 2 secrétaires accueillante, 1 chef de service, 1 superviseur.
Mélanie Prisline Hassima	PAEJP HELICOM Digne (2006)	Stagiaire psychologue Psychologue Animatrice	Accueil, Ecoute, Orientation, Information	X				2	1 psychologue, 1 monitrice éducatrice. +1 directeur et 1 superviseur
Anny	L'escale Flers (2003)	Educatrice	Accueillante- Ecoutante			X	Con- vention Part.	2	1 éducatrice spécialisée, 1 infirmière psy. + 1 psychologue superviseur + 1 cadre socio-éducatif + 1 psychologue bénévole

Nom - Prénom	Structure	Profession	Fonction dans la structure	Statut de la structure				Personnel	
				Asso	Collect. Territ.	Hôpit .	Autre	Nb	Qualification
Christophe Sébastien	Sésame Alençon (1996)	Infirmier	Professionnel de l'écoute, du soutien psy			X		4	1 psychologue superviseur, 2 infirmiers psy, 1 cadre de santé
Violaine	PAEJ -Tremplin Pertuis (2005)	Educatrice	Référente accueil animation du réseau	X				1	éducatrice spécialisée
Eric	SDIT Monceau-les-mines	Psychologue	Psychologue					5	2 assistantes sociales, 1 éducateur spécialisé, 1 secrétaire
Eric B.	PAEJ Toulouse	Educateur	Chef de service	X					Educateur spécialisé, assistante sociale, psychologue, animateur socio-éducatif, secrétaire, maîtresse de maison.

Structure	Public		Types d'intervention			Modes d'intervention		
	Jeunes	Parents	Accueil	Rendez-vous	Permanence	Individuel	Collectif	Groupe
PAEJ « Le Passage »	14/25 ans	X	X	X	X	X	X	X
Point Jeunes Lille	12/25 ans	X	X		X (24/24h)	X	X	X Hébergement sur place et en FJT
Point Jeunes Valréas	12/25 ans	X		X	X	X	X	X
PAEJ ANEF Valence	10/18 ans	X	X	X	X (12/25) 24/24h (astreinte)	X	X	X Hébergement sur place et en FJT
PAEJ - CIJ Angoulême	13/25 ans	X	X	X	X	X	X	X
PAEJ Grenoble	18/25 ans	X	X	X		X	X	
PAEJ Pass@ge Ariège	12/25 ans	X	X	X	X	X	X	
PAEJ Clermont-Ferrand	18/25 ans		X	X	X	X		X
PAEJP HELICOM Digne	10/25 ans	X	X	X		X	X	X (à venir)
L'escale Flers	15/25 ans	X	X	X		X	X	X
Sésame Alençon	20/30 ans	X	X	X		X	X	X
PAEJ -Tremplin Pertuis	12/25 ans	X	X	X		X	X	X
SDIT Monceau-les-mines	14/30 ans	X		X		X	X	
PAEJ Toulouse	14/25 ans	X	X	X		X	X	X

L'ECOUTE COMME ACTE DE PREVENTION : QUELLES PRATIQUES DANS LES PAEJ ?

ARGUMENTS

Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes constituent des **formes d'intervention légères** qui peuvent jouer utilement un **rôle de proximité** défini autour d'une **fonction préventive** d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risque, et de leur entourage adulte (circulaire 2002).

La fonction d'écoute est un axe fort de recherche et d'innovation dans les PAEJ.

De fait, il existe une multitude de pratiques d'écoute qui sont déterminées par des éléments tels que :

- le public et le contexte de la demande (ou de la non-demande),
- les projets définis par le cadre institutionnel et leurs objectifs,
- les professions et les fonctions qui renvoient à des règles de déontologie et à des missions spécifiques,
- la situation socio-économique et politique.

Donc cette écoute dans les PAEJ reflète des réalités bien différentes, que nous allons tenter d'éclairer lors de ce séminaire à partir de trois objectifs.

OBJECTIFS

- Identifier et expliciter les pratiques d'accueil et d'écoute des PAEJ,
- Interroger nos pratiques et les limites de nos champs d'actions,
- Analyser comment, dans la diversité des pratiques d'accueil et d'écoute, les PAEJ arrivent à rester en cohérence avec les textes fondateurs (circulaire 2002) et au regard de la commande publique.

HISTORIQUE DES POINTS ECOUTE*

La campagne pour l'élection présidentielle de 1995 avait été dominée par le thème de la « **fracture sociale** ». Dans le gouvernement JUPPE, nommé Premier Ministre par Jacques CHIRAC, 4 ministres et secrétaires d'Etat ont eu en charge le dossier de « **l'exclusion sociale** ».

Le 14 juin 1996, est signée par le Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Jacques BARROT, et son secrétaire d'Etat chargé de l'Action humanitaire d'Urgence, Xavier EMMANUELLI, une circulaire concernant « les points d'accueil pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans. »

Elle vise à « *répondre au mal-être des adolescents* » et elle trouve sa justification dans le problème « *des jeunes marginalisés se livrant à la mendicité* ».

Le 10 avril 1997, une seconde circulaire est signée par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, Jean-Claude GAUDIN et de son Ministre délégué, Eric RAOULT. Elle porte sur « **les points écoute pour les jeunes et/ou parents** » et cherche à répondre « au besoin de pouvoir exprimer les problèmes ressentis » plus particulièrement autour de « *l'usage des produits toxiques, l'entrée dans la délinquance, le phénomène de bandes...* »

Le 12 mars 2002, une troisième circulaire est signée par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Elisabeth GUIGOU. Ainsi, placée dans le cadre du **Programme National de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale**, cette circulaire crée un **dispositif unifié des points d'accueil et d'écoute jeunes destinés aux jeunes de 10 à 25 ans et à leurs parents (PAEJ)**. Ils s'adressent, en priorité, aux *adolescents et jeunes majeurs rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduites à risques, violences, délinquance, fugue, errance...*

En 2004, le Ministre de la Solidarité et des Affaires sociales, inscrit les PAEJ dans le cadre de sa politique de « cohésion sociale ». (Création de 250 PAEJ sur 3 ans prévue dans la **Loi de Programmation pour la Cohésion Sociale** du 20/12/2004)

Le 6 janvier 2005, une quatrième circulaire émanant du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale vient accompagner la mise en œuvre du programme de développement du réseau des PAEJ. 100 PAEJ ou antennes de proximité sont programmés chaque année, à partir de 2005. Cette mesure est inscrite au troisième pilier du Plan de Cohésion Sociale (**l'égalité des chances**) comportant un programme intitulé « *restaurer le lien social* ».

La priorité sera accordée aux départements non pourvus en PAEJ avec la volonté d'une **dissémination en milieu péri-urbain et semi-rural**.

Une attention particulière sera apportée aux relations des PAEJ avec les Missions Locales et les Maisons de l'Adolescent

* Extrait de « *Des maux indicibles, sociologie des lieux d'écoute* » D. FASSIN, ed La Découverte, Paris, 2004

HISTORICITE DES PAEJ : les phrases et mots clefs

CHRONOLOGIE

1995 **Campagne** pour l'élection présidentielle

1996 **Circulaire** concernant les Points d'Accueils pour les Jeunes âgés de 10 à 25 ans.

1997 **Circulaire** portant sur les Points Ecoutes pour les Jeunes et/ou Parents.

2002 **Circulaire** créant un **dispositif unifié** des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes de 10 à 25 ans et à leurs Parents.

2004 **Inscription** des PAEJ dans le cadre de la Politique de « cohésion sociale ».

2005 **Circulaire** accompagnant la mise en œuvre du programme de développement du réseau des PAEJ.

PHRASES ET MOTS CLEFS

« **Fracture sociale** »
« **Exclusion sociale** »

« **Répondre au mal-être des adolescents** »
« **Problème des jeunes marginalisés se livrant à la mendicité** »

« **Besoin de pouvoir exprimer les problèmes ressentis** »
« **Usage des produits toxiques, entrée dans la délinquance, phénomène de bande...** »

« **Prévention et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** »
« **Adolescents et jeunes majeurs rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduites à risques, violences, délinquance, fugue, errance...** »
« **risques de désocialisation** »
« **risques pour la santé** »

« **Cohésion sociale** »

« **Réseau des PAEJ** »
« **Antennes de proximité** »
« 3eme pilier du Plan de Cohésion Sociale : **l'égalité des chances** »
« **Relations des PAEJ avec les Missions Locales et les Maisons de l'Adolescent** »

Présentation du Point Accueil et Ecoute Jeunes « Le Passage » de Carpentras

HISTORIQUE

L'association « **Point - Écoute Le passage** » a été créée en décembre 1998 à la suite d'une action-réflexion autour du thème « Les jeunes en difficulté présentant des conduites à risque » (années 1997-1998). Différentes structures du secteur médico-social, de l'éducation et de la santé se sont retrouvés à l'initiative des conseillères de la Mission Locale et en présence d'un psychologue de l'AVAPT (Accueil Vauclusien Aide et Prévention en Toxicomanies).

Cette action réflexion, à l'origine du projet, a relevé des ruptures sociales et familiales de plus en plus précoces, la multiplication de conduites toxicomaniaques par des mélanges alcool-cannabis et l'accroissement de « crises » des mineurs, souvent accompagnées de fugue ou de tentative de suicide. Le besoin des jeunes de parler de ces préoccupations entre eux et avec des adultes.

On pourrait ainsi dire que s'est imposé au réseau inter – institutionnel du champ sanitaire, social et éducatif, *la reconnaissance de la souffrance des jeunes et le besoin d'écoute.*

Le PAEJ accueille tous les jeunes de 14 à 25 ans de toute origine sociale, culturelle, professionnelle ou scolaire, en rupture sociale et/ou familiale, en dépression, en interrogation... ressentant un mal-être ou un mal de vivre. Mais aussi des adolescents ou jeunes adultes qui, dans leurs parcours vers l'autonomie, ont besoin d'un coup de main ou d'un soutien passager, des mineurs « en crise », en situation de détresse, quelquefois victimes de violences, consommateurs de produits toxiques...

Un accueil est aussi proposé aux parents ou à des proches déstabilisés par ces comportements mais aussi des partenaires venant chercher de l'information.

Par ailleurs, le PAEJ mène des campagnes de prévention d'adolescents en milieu scolaire, en centre de formation permanente, ou de jeunes de tout milieu.

Il assure aussi l'animation et la coordination d'une Commission Technique de Réflexion qui compte de nombreux intervenants du social, de la santé, de l'Éducation Nationale...

LE SYSTEME DE VALEURS

Les valeurs qui sous-tendent notre action :

- La solidarité,
- La dignité humaine,
- La liberté d'expression,
- La démocratie,
- Le respect de l'intégrité physique et morale,
- L'égalité des sexes,
- Le respect de la confidentialité, de la libre adhésion,

Nos principes d'action :

- Considérer le parcours de chaque jeune aussi « chaotique » soit-il comme celui d'une personne en construction pour lequel une action éducative peut permettre de sortir d'une situation « difficile ».
- Utiliser le moment de la rencontre pour en faire un temps de « réappropriation » de sa propre histoire.
- Créer les conditions d'accès à la parole : disponibilité à l'accueil, on prend le temps, on laisse du temps. C'est le rythme du jeune qui est favorisé.
- Proposer un accueil immédiat sans intermédiaire ni démarche administrative.
- Garantir l'anonymat / protection du jeune et maîtrise de toute communication ultérieure à son sujet sans son accord.
- Respecter l'initiative du jeune et proposer qu'il effectue lui-même ses démarches et contacts extérieurs pouvant l'amener à sortir de « l'anonymat ».

LE FONCTIONNEMENT

Le Point Accueil et Écoute Jeune est installé « stratégiquement » en centre-ville. *Le cadre chaleureux permet un accueil souple et varié, facilite la réponse aux demandes d'écoutes individuelles ou collectives.*

Il est ouvert au public du mardi au jeudi de 14 heures à 18 heures et le vendredi de 10 heures à 16 heures. On peut y venir avec ou sans rendez-vous, directement « en passant ». Les parents sont reçus uniquement sur rendez-vous. Des rencontres sont possibles avec des personnes ou des groupes le lundi après-midi et mercredi matin.

Un accueil téléphonique est accessible le lundi de 14 heures à 18 heures, les mardi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures, le vendredi de 9 heures à 16 heures.

Le PAEJ réalise des interventions en centres de formation, lycées, collèges et mène des actions d'éducation à la santé dans ses locaux et à l'extérieur (centre-ville, centre culturel...)

Le PAEJ mène des réflexions avec ses partenaires et engage des actions communes, dans le cadre de ses Commissions Techniques de Réflexion.

Les moyens humains sont constitués de :

- ***Une éducatrice responsable de la coordination*** et d'un ***animateur socio-éducatif*** qui assurent l'accueil et les entretiens et interviennent lors d'informations et d'actions de prévention, à l'extérieur.
- Un ***agent d'accueil*** prend en charge le travail administratif et l'élaboration de la documentation.
- Un ***psychologue clinicien*** assure la supervision mensuelle de l'équipe.

L'équipe se retrouve tous les jeudis matins pour une réunion de régulation, d'information et de réflexion.

La diversité des intervenants professionnels, la variété des approches, enrichissent la forme et le contenu du travail au quotidien.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ECOUTE

Trois principes demeurent depuis le projet initial :

- **anonymat et confidentialité,**
- **libre-adhésion** : le jeune vient sur sa propre initiative,
- **absence de mandat** administratif ou judiciaire.

L'accueil

L'accueil du public se fait sous la forme de permanence, avec ou sans rendez-vous, de façon individuelle ou collective.

Nous accordons un soin particulier dans le premier moment de la rencontre avec le jeune, et bien sûr, par notre **disponibilité immédiate**.

Il n'y a pas de salle d'attente et nous avons choisi d'aller au-devant du jeune. L'aménagement du lieu a été pensé et travaillé avant l'ouverture avec Eric Foex.

On est accueilli parce qu'on est jeune...**sans autre étiquette** (fugueur, violent, drogué...).

On n'y propose **aucune prestation autre que l'écoute et l'accueil** (soins, services...).

L'Ecoute

L'écoute des jeunes s'effectue majoritairement à travers les **entretiens individuels** (75%) ; certains sont reçus en groupes (3 à 5 en moyenne) n'étant visiblement pas prêts à être dans un face-à-face avec un ou des adultes.

Nous avons opté pour une écoute en **binôme** (un homme, une femme) afin de croiser nos regards sur les problématiques évoquées et d'améliorer la « pertinence » des orientations. Le choix d'un accueil à deux s'appuie aussi sur une mise en situation de **triangulation** (mère-père-enfant).

Cette écoute en binôme offre plus de confort pour l'écouter et se révèle moins enfermante pour le jeune qui n'est pas prisonnier d'une relation « duelle » ; cela permet d'éviter le risque de se « l'approprier » (et d'être dans la toute-puissance).

Etre deux permet de ne pas « coller » au jeune, de modérer l'urgence et de « dédramatiser » les situations entendues. Etre dans une bonne distance grâce à 2 niveaux d'écoute : un écoutant est dans « l'événementiel », l'autre dans « l'émotion ».

L'écoute est ouverte, **non directive**, généraliste et ce, afin que les jeunes puissent « aller au-delà de la première demande » et que les écoutants puissent « décoder » et appréhender pour chacun sa « situation de vie » dans sa complexité.

Si les PAEJ ont cette capacité à se rapprocher des publics qu'ils ont ciblés, c'est aussi parce qu'ils ne se définissent pas et ne sont pas perçus par les jeunes comme des lieux de soins ou d'action éducative.

Les finalités :

- Permettre à la personne reçue de **mettre des mots sur son vécu**,
- Déclencher « l'envie » de mettre en place une démarche pour « résoudre ce qui pose problème »

La supervision :

L'analyse avec le superviseur :

- affine l'écoute,
- permet de **libérer l'écouter du poids de ce qu'il écoute**,
- permet d'éviter d'être dans la toute-puissance et dans le désir de tout maîtriser,
- permet de ne pas coller à l'événementiel, de **ne pas se laisser submerger par l'angoisse** du jeune qui arrive dans une situation préoccupante.

INTERVENTION DU DOCTEUR ROBERT BRES

Psychiatre, pratique hospitalier responsable de l'Unité de Soins pour Grands Adolescents, au CHU de Montpellier (Hôpital La Colombière)

« PROPOS AUTOUR DE L'ADOLESCENT ET SA FAMILLE »

Lorsqu'on parle d'adolescence, il est important de présenter d'où l'on intervient, car l'on ne perçoit pas les mêmes caractéristiques selon l'angle de vue adopté.

L'adolescence est un mouvement protéiforme variant selon le contexte culturel dans lequel elle se déroule. Les avis divergent sur les limites d'âge et sur ce qui se passe à ce moment-là. Certains prétendent même, tel Patrice Huerre que « *l'adolescence ça n'existe pas !* », elle n'existe peut-être pas et pourtant elle in-siste.

En ce qui me concerne, je regarde les adolescents, d'abord, en me rappelant que je l'ai été moi-même. Je n'oublie pas que cette période maturante de mon histoire, elle constitue en moi une bibliothèque intérieure d'émotions, de ressentis... que je consulte souvent pour me mettre au diapason des ados rencontrés. Mon regard est aussi celui d'un psychiatre, psychiatre pour adulte qui plus est, alors que l'adolescence n'est évidemment en rien une pathologie mentale. Ceci explique que je vais y voir des caractéristiques « psychiatriques » qui n'ont sans doute pas l'importance que mes propos soulignent.

Parmi les malades mentaux que j'ai côtoyés en service de psychiatrie, certains témoignaient de problématiques de toxicomanie qui auraient pu être traitées ailleurs. Emergea alors l'idée de faire de la prévention, dans le sens d'une intervention thérapeutique précoce, afin que moins de gens soient adressés à la psychiatrie adulte.

A l'évocation de leur parcours, on retient une notion de « **rendez-vous manqué** » : les choses auraient pu se passer autrement si quelqu'un avait vraiment entendu ce que ces personnes, alors adolescentes, disaient. Certes, les adolescents ne sont pas toujours audibles... mais il convient de les écouter en s'appuyant sur notre savoir mais sans vouloir non plus les faire rentrer dans notre cadre. Le professionnel doit « **se démouler** » en quelque sorte, se laisser surprendre par l'adolescent, relever ce qui est autre que la pathologie, la sémiologie. Cela nécessite d'être plus présent qualitativement, de mieux entendre.

Devant ces constats, j'ai œuvré à l'ouverture d'une Unité de Soins pour Grands Adolescents (USGA) à l'Hôpital de la Colombière.

Ce service concerne les adolescents et jeunes adultes, de 15 à 25 ans, qui « vont mal », quelle que soit la manière dont ils l'expriment, en dehors de toute pathologie mentale. Ce ne sont pas ces adolescents qui sont malades mais leur adolescence. Lors de l'entrée dans l'unité, il n'y a pas de contrat mais un accord avec le jeune patient. Médecin et adolescent s'accordent, sur les conditions de l'hospitalisation et de la thérapeutique... comme des musiciens accorderaient leurs instruments, des négociations sont aménageables...

Première convocation de l'adolescence : la Puberté

J'utilise le terme de convocation dans la mesure où le jeune est convoqué par la puberté comme on peut être convoqué par un juge : cela ne se diffère pas et vous concerne que vous le vouliez ou non.

Il ne faut pas banaliser ce phénomène. C'est en effet le **sentiment d'exister** qui se joue à ce moment charnière, par cette convocation naturelle affectant les apparences et les perceptions que le jeune a de son corps.

A l'adolescence justement, **l'image et les perceptions de son corps métaphorisent l'identité du jeune**, le présentent.

A défaut, il va s'attacher à l'« avoir » pour dire ce qu'il est : « **Je suis ce que j'ai** » (une copine, un pull...). L'adolescent cherche à être, au risque de ne se définir que sur le principe d'une **réduction métonymique** (Métonymie : procédé d'expression par lequel on exprime le tout par la partie, le contenu par le contenant...) Exemple : « Je suis amoureux ». Il est entièrement dans « quelque-chose » qui lui permet de s'incarner. A nous, professionnels, de l'aider, de **le déloger de la niche identificatoire** dans laquelle il se réduit.

Notre intervention doit servir à poser un interdit et d'ouvrir sur autre chose, sur un autre regard (« *Je vois ce que tu es mais je vois ce que tu peux être par ailleurs* »).

Le look ne fait pas toujours sens pour l'adulte qui a besoin d'explications. Là encore, la réduction métonymique ne fait pas lien avec l'adulte. Le comportement de « monstration » de l'adolescent ne fait plus effet.

Le jeune montre ce qu'il veut dire. Même ses mots se contentent parfois de montrer ; il utilise des « **mots-signes** », pas forcément signifiants. A nous alors de reconnaître ce signe, à être attentif à ce qui pourrait se dire par ailleurs, en-dehors même du mot.

L'adolescent vient vérifier si l'on est disponible pour recevoir sa parole, si l'on est « branché » et s'il peut donc nous délivrer un message. Il fait appel à la **fonction phatique du langage**, qui vise à maintenir le contact entre le locuteur et l'allocutaire (pour vérifier notamment si l'information ou le message passe bien), il se sert parfois d'un prétexte pour pouvoir parler de lui à condition de sentir qu'il est en confiance et entendu.

Deuxième convocation de l'adolescence : le passage du collège au lycée

A ce moment-là, l'adolescent ne peut plus se camoufler derrière la réduction métonymique mais doit répondre à la **question de son identité** mais aussi de son histoire. Il est face à la question du devenir adulte qui implique qu'il s'inscrive dans un projet.

Il est temps de s'occuper de **sa propre temporalité** ; ce qui l'oblige à penser, les choses, les mots...et, pour lui, **penser équivaut à « se prendre la tête »**. C'est pourquoi l'adolescent met en place moult stratégies pour ne pas penser (et donc se prendre la tête) : « prendre la tête » des autres, les passages à l'acte, la drogue, les activités sportives (plutôt de réflexe, d'improvisation), les jeux vidéo.

Le plus grand risque pour un adolescent, c'est parler de lui.

Concernant les conduites à risques, trois éléments concomitants entrent en jeu :

- le risque objectif,
- le risque subjectif,
- le risque réel.

Nous ne sommes jamais certains de la mesure du risque et nous devons aller voir ce qu'il y a derrière la peur du risque. L'adolescent ne veut pas reconnaître le risque subjectif, il **a peur de ce qui le dévoile.**

Deux catégories d'individus se dessinent par rapport au risque : les philobates et les ocnophiles.

Les **philobates** désignent ceux qui prennent plaisir aux frissons, à la nouveauté, ont besoin d'espaces libres avec peu d'objets familiers et connus, où tout est nouveau, sans repères, sans rien qui risque de les accrocher.

Les **ocnophiles** –ce qui signifie « *se dérober, hésiter, se cramponner, renâcler* »- préfèrent s'accrocher à quelque-chose de solide lorsque leur sécurité est menacée, ont besoin d'objets pour se rassurer, ne recherchent pas la nouveauté.

Chacun peut être philobate à certains moments, ocnophile à d'autres.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Les projets de Maisons de l'Adolescent dénotent l'exigence des politiques d'intégrer du médical auprès des adolescents alors qu'il vaudrait mieux les inscrire dans la Politique de la Ville et leur permettre d'accéder au statut de citoyens.

Une maison sous-entend un lieu clos alors qu'un lieu d'accueil pour les adolescents ne devrait être que traversé afin qu'ils puissent rejoindre la ville.

Ce qui se joue à l'intérieur d'un PAEJ, c'est la question de l'écoute (ce ne sont pas des points-réponses !). L'intérêt est d'arriver à mettre en place des « conversations de coiffeurs » : les gens se laissent aller, se disent, le coiffeur répond de manière informelle. Ainsi, à l'occasion d'un événement, d'un prétexte, d'une rencontre, on peut parler (ce qui n'est pas toujours le cas lors d'un entretien) à quelqu'un qu'on ne reverra pas forcément. La parole n'est pas traumatisante, on peut se laisser aller...

Ce genre de conversation est intéressant avec l'adolescent. On reçoit ses mots ; à partir de ces derniers, à nous de trouver une solution, de le guider.

L'accord de confidentialité prévalant dans les PAEJ est facilitateur de l'émergence d'une parole.

PAEJ et Maisons de l'Adolescent doivent recevoir des adolescents de passage tout en donnant des réponses à l'extérieur (à nous de connaître les réseaux et de nous y inscrire). Trouver diverses consultations dans un même lieu est enfermement pour le jeune, ne développe pas son autonomie.

La crainte que l'on peut avoir vis-à-vis des Maisons de l'Adolescent, c'est qu'elles soient créées sans budget spécifique mais en prélevant du personnel, à la pédopsychiatrie notamment.

Les PAEJ se situent entre les solidarités spontanées (famille, voisins...) et les réponses spécifiques. Entre les deux subsiste une grande marge dans laquelle les particularités des terrains doivent être prises en compte.

Le territoire de l'adolescent, c'est la ville et non le quartier investi par enfants et parents. Ce qui est intéressant, c'est que le jeune puisse passer d'un quartier à un autre, que la municipalité puisse lui proposer divers lieux différenciés. **Il ne faut pas enfermer le jeune.**

L'accord avec le jeune dans l'Unité de Soins n'est pas écrit. Il est intimement lié aux **notions de confiance et de légitimité**. L'adolescent a besoin de confiance pour parler, que **l'adulte qui lui fait face soit psychiquement contenant et ouvert**. La crédibilité découle de la légitimité : la loi est présente en cas de conflits. Ainsi l'adolescent garde la sensation que ses arguments ont été entendus et peut comprendre au nom de quoi on dit ou fait les choses (par exemple : les conditions de notre travail). Souvent il nous teste sur ce point-là...

Les parents sont fréquemment sollicités par des formations. Etre parent est effectivement compliqué, c'est une fonction sans cesse revisitée. On n'est pas parent de la même manière entre ses différents enfants, aux différents âges.

Pour la mère, il est difficile de laisser l'enfant. Parfois certaines ne savent plus quand il faut contenir ou au contraire, ouvrir.

Il se peut aussi que le père ne soit pas là pour rassurer la mère alors que **la fonction paternelle est importante et doit se réactiver au moment de l'adolescence. Il y a une convocation de cette fonction : l'adolescent doit s'y confronter.**

On peut comparer la fonction paternelle à un phare : durant l'enfance, il marquait la limite pour que le bateau (l'enfant) reste au port (en sécurité). A l'adolescence, le bateau quitte peu à peu le port...le phare sert dorénavant à l'éclairer, à se repérer.

On constate, à l'heure actuelle, une dévalorisation générale de l'image paternelle. Certains pères vont tellement mal que leurs enfants ne peuvent même pas s'y confronter. Il est nécessaire de donner un espace où les parents peuvent s'exprimer mais pas de leur donner des leçons ; le problème étant que chaque fois que l'on crée une école, on décrédibilise les parents...Il vaut mieux compter et revaloriser les ressources qu'il y a en chacun d'entre eux...

ATELIERS SUR LES PRATIQUES D'ECOUTE EN PAEJ

Monsieur Eric **FOEX**, responsable de l'association de Sauvegarde du Puy-de-Dôme et créateur du point-écoute de La Rochelle, animera la synthèse de trois ateliers où les participants aborderont les trois questions suivantes :

- Diriez-vous que les pratiques d'écoute dans les PAEJ sont spécifiques ?*
- Pourquoi ?*
- Quelles en sont les limites ?*

La première question, qu'il sera intéressant de traiter non pas d'un point de vue théorique mais pratique et concret, est particulièrement importante en ce qu'elle interroge la nature de nos métiers : **avons-nous, dans les PAEJ, des métiers particuliers ?**

L'écoute, dans les PAEJ, est **une écoute « sans style »**.

C'est une écoute généraliste, de disponibilité totale.

Les PAEJ ne sont pas des lieux de prestations, de services. On peut y venir sans prétexte ni demande spécifique.

Cette notion de demande, ou, plus exactement, de non-demande, est un sujet de débat. Il est difficile d'aller dans un lieu sans avoir d'objet attendu. Le jeune a bel et bien une demande : celle d'être écouté.

C'est **une écoute engageante**.

Le professionnel du PAEJ est là pour écouter mais son écoute est **active**.

Ecouter une parole et écouter une personne ne sont pas la même chose. Dans les PAEJ, on écoute un jeune, un être à part entière.

L'engagement dépend du cadre, à savoir du projet du PAEJ, de l'institution. Les professionnels sont présents pour aider à penser et non pas pour penser ou faire à la place du jeune.

Les PAEJ sont des **espaces de transition et d'expérimentation**. L'écoute s'y situe dans une logique de **prévention** : prévention des difficultés de la jeunesse, des difficultés relationnelles avec le monde adulte. Son objet est de faire lien social entre le jeune et l'adulte ; ce qui relève, d'une certaine manière, d'une **fonction initiatique**. En effet, les PAEJ initient ce lien social en permettant au jeune d'expérimenter une rencontre « sans style » avec un adulte et, par là même vont déclencher la possibilité d'en rencontrer d'autres. Lors de cette rencontre, le jeune vient notamment vérifier qu'il n'y a pas de danger à prendre la parole, à mettre des mots sur son ressenti, son vécu. **Dire « je » recèle un risque subjectif pour l'adolescent et les PAEJ « offrent » les conditions d'accéder à ce risque.**

L'écoute dans les PAEJ permet au jeune d'expérimenter sa parole dans un cadre de convivialité et de partage, avec des professionnels qui ont des **valeurs communes intériorisées** et adoptent une certaine posture.

L'objet d'un PAEJ est de **prendre soin du jeune**, de prévenir ce qui pourrait être dangereux pour lui, d'en repérer des signes et, par effet de miroir, que l'adolescent ait envie de prendre soin de lui.

Il y a plusieurs temps dans la rencontre : d'abord des échanges puis un temps de « décodage » de ce qui est pensé, ressenti, exprimé.

Les professionnels des PAEJ remplissent leur fonction d'adultes capables de dire à un jeune qu'il les inquiète et qu'ils ne le laisseront pas partir ainsi, ou qu'ils ne sont pas forcément d'accord avec ses partis pris.

Après le temps où la parole est déposée par l'adolescent, vient le temps où le professionnel met en place des « outils » de repérage, de diagnostic, une « grille de lecture » intériorisée. **L'écoute nécessite un minimum d'outillage méthodologique.**

« On n'écoute pas que pour écouter... »

Un entretien ne se fait pas au « feeling », à l'instinct. Le professionnel se base sur une « grille » donnée par sa formation initiale (éducateur spécialisé, psychologue, assistant social). Il tente de « se démouler » (cf. intervention du docteur Brès) tout en se référant à son « moule » originel, il essaie d'ouvrir vers d'autres champs... Le professionnel a également la « grille » de ses préoccupations personnelles, ses préjugés. Il est important d'en prendre conscience pour les dépasser, de rester en **vigilance**.

**En résumé, l'écoute dans les PAEJ
est donc**
-sans style,
-initiatique,
-vigilante,
-qui fait lien,
-engageante,
-confrontante.

L'adulte revendique son statut d'adulte et permet au jeune de s'y confronter et, par là même, d'être un jeune.

Ce n'est pas un happening, une conversation entre potes. Chacun se trouve dans **une attitude active**.

Enfin, les professionnels des PAEJ ont aussi leurs **limites** :

- ce qu'ils peuvent supporter,
- les limites de leur institution,
- les limites de leur statut,
- leur formation, leurs compétences,
- les limites du réseau.

INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE BILEAU

*Educateur Spécialisé Formateur à l'Institut Méditerranéen de Formation
Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences Economiques
Educateur Spécialisé dans le domaine du handicap et du sanitaire (psychiatrie)*

« ECOUTE, PRINCIPES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE »

Il ne s'agit pas de proposer une énième théorie de l'écoute et de la communication mais de provoquer un débat entre professionnels d'horizons divers, à partir de questions induites par la mise en pratique de ces principes éthiques et déontologiques que tout travailleur social se doit de garder à l'esprit dans l'exercice de sa fonction.

I/ L'éthique n'est pas le fruit du hasard mais prend racine dans notre contexte culturel.

L'action sociale est nourrie de principes humanistes et philosophiques (Karl Popper, Socrate, Platon). Le travail social prend en compte l'essence de l'être. L'utilisateur est une personne (non un handicapé, un toxicomane...). Dans ce contexte, je m'appuie sur une démarche philosophique existentialiste : la personne, quelle que soit sa problématique est un citoyen à part entière, avec ses droits et ses devoirs.

La morale nous amène à un positionnement de jugement (de valeurs). Il nous est donc indispensable, en professionnel du travail social, d'être extrêmement vigilants à nos postures éthiques et déontologiques. Nous avons une action sur les conduites (les nôtres et celles des publics que nous prenons en compte). Nous devons ainsi nous placer dans un processus de mise en lien entre ces principes et la pratique, tout au long de notre carrière.

L'écoute est un des éléments de communication qui permettent cette mise en lien et, pour le professionnel, d'adapter les théories aux réalités rencontrées dans le cadre des missions qui nous sont confiées. L'écoute est un des outils à notre disposition pour pleinement exercer une démarche de recherche, avec une véritable méthodologie (recueil de données, démarche clinique, diagnostic éducatif, hypothèse de travail, vérification. Cf. référentiel métier Educateur Spécialisé).

La charte de Point Jeunes Association Recherche Formation est un exemple d'application des principes éthiques et de cette approche humaniste. L'ensemble des chartes disponibles dans les multiples structures prenant en compte un public en difficulté reprennent ces principes philosophiques.

II/ Cette démarche déontologique a bouleversé notre pratique professionnelle.

Auparavant, l'utilisateur était dépendant du professionnel, dans un rapport d'assistantat. Cela a changé. Depuis, les professionnels ont réfléchi sur la personne, sur leur propre subjectivité, sur l'abus de pouvoir potentiel.

La personne sait confusément où elle en est de son problème. Le professionnel est là pour tenter de travailler avec elle sur son projet de vie, pour lui proposer son aide afin qu'elle puisse décider au mieux ce qui est « bon » pour elle.

La formation, puis plus tard, la fonction d'éducateur spécialisé lui donnent les outils et l'expérience pour cerner les aspirations d'une personne et ainsi proposer une (des) actions susceptibles de faciliter les choix.

Sa fonction vise notamment à :

- développer une écoute attentive,
- créer un lien,
- établir une relation d'aide,
- élaborer des hypothèses de solutions, repérer les potentialités de la personne,
- mobiliser les techniques d'entretien.

La question aujourd'hui est l'évaluation des pratiques professionnelles et notre capacité d'améliorer notre écoute. L'innovation dans le travail social est-elle encore possible ? Quelles actions éducatives et préventives peuvent-elle être mises en place dans le contexte actuel de contrôle, de rationalisation de répression ?

Cet « enjeu » va sans doute être le débat qui va nous préoccuper ces quelques années à venir. La loi encadre de plus en plus cette démarche. Nous sommes dans l'obligation d'évaluation. Nous devons faire en sorte que cette « évaluation » reste un outil au service des personnes dont nous avons à nous occuper, un outil à même d'améliorer nos pratiques professionnelles.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Chaque personne a-t-elle nécessairement un projet de vie ? En tant que professionnel, devons-nous l'accompagner dans la réalisation de son projet quel qu'il soit ?

Nous travaillons dans un contexte moral : nous discutons de projets de vie à partir de valeurs. Le travail du professionnel est de trouver les moyens pour faire lien avec la personne, pour discuter de son projet et lui permettre de faire un choix éclairé.

L'écoute n'est pas une finalité en soi. Il s'agit non seulement de recueillir et comprendre ce qui fait sens mais également **d'être force de proposition**.

Nous avons tendance à être victimes des politiques.

A l'origine, les PAEJ étaient source d'innovation dans la mesure où ils se plaçaient dans le cadre préventif et non curatif.

Or, aujourd'hui, la prévention est en danger et se trouve dans un système juridique coercitif.

Le travail social est fondé sur des valeurs communes. Auparavant, il fallait aimer, protéger l'enfant alors que maintenant, il faut protéger la société de cet enfant. Nous assistons à une rupture de valeurs...

BIBLIOGRAPHIE

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé
- Arrêté du 8 sept 2003 sur les chartes des droits et libertés des personnes accueillies
- K POPPER et C LORENTZ « *La société ouverte* » Flammarion 1991
- Karl POPPER « *La connaissance objective* » Flammarion 1998
- J F REVEL « *Histoire de la philosophie occidentale* » Pocket 1996

INTERVENTION DE MONSIEUR GILLES SOULAGES

Psychologue clinicien, superviseur de l'équipe d'écouter de Carpentras

« A L'ECOUTE DES ECOUTANTS »

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ECOUTE EN P.A.E.J.

L'écouter ne se définit pas par son titre (psychologue, éducateur, etc) mais par cette fonction. Il y a donc un intérêt profond à placer la phénoménologie de l'écouter au centre de notre réflexion. Il s'agira d'aborder une écouter "multidimensionnelle", comme la dimension corporelle de la parole, écouter l'écouter, la division de l'écouter.

Quelques thèmes : Dans cette écouter, quelles impressions reçues ? Dans l'écouter se révèle une curieuse expérience, être sous influence. L'écouter est toujours en effondrement. La neutralité qu'est ce que c'est ? Mesurer sensiblement l'écart à la neutralité, c'est être vivant.

La question de la demande en psychothérapie.

L'écouter dans un Point écouter n'est ni dans le champ social, ni dans le champ de la psychothérapie. Une demande peut en cacher une autre. A une demande d'ordre social, il faut parfois différer un peu la réponse dans le même registre social (demande d'adresse etc) pour laisser la place à ce que autre chose puisse se dire. Sinon, une réponse trop vite interprétée dans un registre social et auquel la réponse sera faire dans ce même registre (ce qui constitue une interprétation, non pas du contenu mais du contenant), clôt quasiment toute possibilité d'aborder autre chose de plus profond. A l'inverse, une demande d'aide psychologique dissimulée dans un registre social par incapacité psychique d'exprimer un vécu de souffrance doit recevoir un soutien dans ce même registre social qui fait ici office de médiateur et qui doit donc être maintenu pour que le médiateur continue d'exister. C'est pourquoi nombre d'usagers qui viennent au point écouter avec une difficulté psychologique n'ont pas la capacité psychique d'aller frapper à la porte d'un centre médico-psychologique. Un besoin n'est pas un désir. Le besoin d'une thérapie ne fait pas la capacité à recevoir une thérapie. Il est donc nécessaire d'utiliser son expérience et son intuition pour sentir jusqu'où doit on répondre dans le registre social.

L'écouter des personnes psychologiquement déstructurées (et donc pas seulement psychologiquement souffrantes). Qu'est ce que cela veut dire ? J'ignore le degré de connaissance en la matière des participants. Ce qui suit sera donc peut être un rappel inutile pour certains, ici présents.

La souffrance psychique est le signe d'un besoin de travail psychologique. Mais besoin n'est pas désir ni surtout capacité psychique à faire ce travail. Les psy sont souvent embarrassés de demandes de consultation qui sont portées par des travailleurs sociaux en lieu et place du bénéficiaire.

Y Celui ci, dans ces cas, a rarement des représentations culturelles suffisantes (et cela peut être vrai même pour des personnes parfaitement insérées socialement) de ce que signifie "travail sur soi". La personne est alors dans une position d'attente passive quasi magique envers le psy, sur le mode de la consultation médicale. Face au médecin, aucun désir n'est nécessaire. Le médecin désire pour le patient. Le psy, lui, ne peut pas désirer pour le patient, parce que, fondamentalement, c'est le patient qui travaille.

ÿ La personne peut être dans l'incapacité à ce travail. C'est à dire impossibilité de dire, se dire, se raconter, mais aussi dans l'incapacité de supporter la proximité psychique d'une consultation, de supporter la frustration du cadre de consultation psy (écoute silencieuse, assis sans mouvement, etc...). Par incapacité, il faut entendre tout autre chose que la présence d'une réticence ou d'un refoulement, c'est à dire tout autre chose qu'une dynamique névrotique. Par ex, une personne déstructurée peut, par la simple évocation verbale d'une émotion être instantanément emportée par cette émotion dans un passage à l'acte absolument incontrôlable. Elle va donc faire des efforts désespérés pour ne pas parler de ce qui la menace réellement. Dans ce cas, une émotion, un souvenir, peuvent fonctionner comme des menaces aussi tangibles et dangereuses qu'une menace physique dans la réalité ext. Aucune mise à distance n'existe entre les deux. Autre possibilité, une émotion, une pulsion, peuvent ne pas pouvoir être nommées parce que elles n'ont aucun équivalent verbal dans la psychée de la personne. Elles existent quasiment comme des choses en soi, pouvant même être parfaitement "conscientes", c'est à dire n'avoir été l'objet d'aucun processus de défense.. En conclusion, Il existe toute une palette de psychodynamiques qui échappent à la parole.

Le cadre souple et variable d'un point écoute (pas de rdv, échange moins frustrant, plus social et chaleureux etc), l'appui dans la réalité sociale de demandes de renseignement peuvent fonctionner comme des mises à distances **nécessaires** de contenus émotionnels et pulsionnels trop explosifs pour être directement évoqués. "Explosif" renvoie indifféremment à une intensité adaptée à la réalité de situations traumatiques tout aussi bien qu'au caractère défectueux d'une structure psychique défaillante qui ne sait pas médiatiser les affects autrement que sous une forme menaçante pour la psyché.

Le point écoute permet de faire un éventuel travail en amont sur le désir de consultation psy et de psychothérapie. La personne peut y découvrir que parler de soi libre, parler de soi peut être positif, et non pas vécu comme une mise à la poubelle de choses que l'on préférerait oublier. Parce que parler ne suffit pas à faire un travail. Souplesse du cadre ne veut pas dire inconsistance. En fonction de la dynamique, il peut être nécessaire de poser un cadre. Dans des situation de débordement avec des personnes non inhibées physiquement, c'est à dire debouts, poser un cadre c'est leur demander d'entrer, de s'asseoir autour d'une table, de fermer la porte de la pièce, autant d'éléments qui introduisent une implication et un engagement dans les attitudes corporelles. La place des corps est très importante dans des cadres aussi variables que celui du point écoute.

A la différence d'une thérapie, l'accent est mis essentiellement sur l'écoute, c'est à dire qu'il n'y a pas d'interprétation qui sera donnée de ce qui est dit.

ECOUTER L'écoute.

On en vient au coeur de la question. Ce sont des propositions simples dans leur énoncé mais particulièrement ardues à vivre. Autrement dit, il convient de les aborder avec beaucoup d'humilité.

- I. Ecouter l'autre, c'est l'écouter avec mon oreille. Écouter l'autre passe par s'écouter soi, c'est à dire écouter l'ensemble des réactions que l'autre suscite en soi. Bien que je sois le sujet de ces réactions, il convient de mettre de coté toute considération personnelle et tenter d'accueillir ces réactions comme pur produit de l'impact de l'autre sur moi même.
- II. L'écoute est toujours en train de s'effondrer (c'est un constat). Cet effondrement n'est pas (presque jamais) perçu. Les réactions, commentaires, émotions diverses, vécus lors de l'écoute ne cessent pas de la faire s'écrouler.

III. La perception de cet effondrement restaure l'écoute.

Métaphore dramatique de la rencontre.

Il y a une théâtralité de la rencontre qui existe dans les pratiques de psychothérapie mais qui est renforcée au point écoute. Elle est liée au caractère assez informel du cadre de l'entretien au point écoute qui permet à des demandes élaborées sur un mode un peu dramatisé d'apparaître (prégnance de la réalité, urgence d'une solution, dramatique des situations). Cette prégnance de la réalité renforce considérablement la dramatisation qui n'est plus perçue comme dramatisation subjective mais comme une forme d'«objectivité de la réalité».

Tout autant que dans un cadre psychothérapeutique, il convient d'avoir une écoute psychologique à deux niveaux :

- ÿ l'une qui se fait sur un mode quasi automatique, se produit sur "l'ailleurs" dressé et mis en scène devant les écoutants par l'utilisateur et qui tend à absorber la totalité de l'activité psychique de l'écouter,
- ÿ l'ici maintenant de la rencontre qui contient les éléments dramatisant de la mise en scène et qui affectent l'écouter. Cet «ici maintenant» est très important, d'autant plus à cause du caractère informel du cadre du point écoute. Un ou plusieurs usagers, pas de rdv, places dans l'espace, ton de la voix etc.

L'écoute doit se partager entre celle du tableau dressé par la personne et celui de l'écouter lui-même, dans l'ici maintenant (comment je me sens ? Avec cette personne ? Comment j'adhère à ce qui est dit ? Quelle puissance de mise en scène ? Comment suis affecté par cette personne (séduction, distance, agressivité, etc) ? De quoi je me défends ? Etc.

Paradoxalement, l'intensité et la brièveté de la rencontre suggère une similitude dans les modalités de l'écoute avec certains aspects vécus lors d'une psychothérapie au long cours ou dans les pratiques de psychodrame psychanalytique.

Cette écoute intérieure de l'écouter par lui-même permet la restauration d'un espace psychique personnel envahi par l'intensité de la rencontre. En effet, il n'existe pas de réelle neutralité psychique. Mais nous pouvons en quelque sorte "mesurer" intérieurement l'écart dans lequel nous sommes à cette neutralité en nous ouvrant aux ressentis subjectifs qui nous animent face à cette personne, d'autant plus pour ceux dont nous nous défendons. C'est dans cette mesure, d'instant en instant, que réside la réelle neutralité. On mesure tout de suite combien elle constitue un état psychique extraordinairement actif et difficile à atteindre.

Dans ces "contre attitudes émotionnelles", réside le plus souvent le noeud de la question pour la personne elle-même. Autrement dit, c'est tout un travail considérable du narcissisme de faire l'expérience :

et d'accepter que l'autre a une forte emprise sur nous car il génère en nous même des affects

et des défenses que nous tentons d'ignorer parce que nous n'acceptons pas cette emprise. Formulé encore autrement, il existe un niveau de la rencontre où l'écouter n'est plus un professionnel mais une personne devant une autre personne, notre personnalité devient le lieu où se reflètent certains aspects de la dynamique psychique de l'utilisateur.

Travailler sur ces affects et ces défenses qui se vivent en nous, qui donc sont pleinement les nôtres, qui sont générés par l'inconscient d'autrui restaure notre humanité, et celle de l'utilisateur.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Les émotions reçues lors d'un entretien ont besoin d'être digérées. Il faut attirer l'attention des écoutants sur des impressions qui ont besoin d'être mises au travail, sur leurs contre-attitudes émotionnelles.

Si nous n'acceptons pas de les écouter, nous détruisons une partie de notre irrationalité, de notre humanité. Si, au contraire, nous les reconnaissons, l'autre peut retourner à son tour son humanité.

Concernant l'institutionnalisation de la supervision dans les PAEJ, il convient de rappeler que le désir doit provenir de l'équipe et qu'il est par ailleurs difficile de trouver un superviseur capable de faire une écoute non spécifique (=trop orientée dans les théories sur le psychisme du superviseur).

La supervision doit être tournée au bénéfice de l'utilisateur.

Elle doit permettre de trouver une collaboration intérieure entre l'affect et la pensée, l'émotion et le travail de pensée sur les impressions sensibles, travail qui ne correspond pas à une destruction de ce que nous sommes, contrairement à ce que certains pourraient craindre. Par impression sensible, j'entends tout ce qui peut être ressenti intérieurement (rêveries, pulsions, émotions, créativité, etc) et qui forme l'impression de "moi" qui peut être vécue à un moment donné. C'est donc l'ensemble de l'activité psychique dans l'ici maintenant.

La pensée, par sa capacité à interroger, à investiguer, à structurer, a toujours une dimension destructrice qui suscite des attitudes émotionnelles de crainte et de rejet. Mais le travail de pensée "clinique" doit toujours fonctionner secondairement à l'impression vécue, à partir de l'impression vécue, et non pas à la place des impressions reçues. Ce qui suppose donc 1) un travail intérieur pour devenir sensible, 2) que la pensée puisse travailler dans une relation de confiance, de collaboration, avec l'affect, avec les impressions sensibles. Le paradoxe est qu'une activité de pensée clinique s'exerçant sur les impressions vécues les enrichit. C'est ce qu'on constate en supervision quand le travail de la pensée met à jour de manière sensible des impressions sous-jacentes qui avaient été vécues mais non éprouvées par le soignant et qui deviennent alors perceptibles dans un "après coup" de l'entretien, lors de la supervision. Cela rejoint en partie ce que les psychanalystes nomment perlaboration.

Winnicott, psychanalyste anglais, a écrit un texte très profond dont on ne mesure pas du tout la portée sur la relation entre psychée et activité de pensée ["l'esprit et ses rapports avec le psyché soma"; 1949, in De la pédiatrie à la psychanalyse, Payot].

DU COLLECTIF A L'INDIVIDUEL

« TOXICOMANIE : AU DELA DES APPARENCES »

Intervention de madame Marie-Luce GREGOIRE
Educatrice, responsable de la coordination au PAEJ de Carpentras

Intervention de monsieur Joseph PENNELLO
Animateur socio-éducatif au PAEJ de Carpentras

Rappel de la genèse et des objectifs du projet:

- Genèse du projet:

Depuis 2000, à l'initiative du point-écoute, de nombreux partenaires des champs éducatif, social, sanitaire et judiciaire se réunissent régulièrement lors de **Commissions Techniques de Réflexion** afin d'échanger pratiques, expériences et réflexions sur des thématiques communes (les risques suicidaires, la justice...). A plusieurs reprises, la toxicomanie a été évoquée et a même fait l'objet d'une formation collective.

Une rencontre en juillet 2003 avec le photographe, **Jean-Louis SAÏZ** a permis de proposer au réseau partenarial de se mobiliser autour de son exposition « L'Autre Voyage », pour la mise en place d'une action de prévention des conduites addictives.

« L'Autre Voyage »

Œuvre commandée en 1998 par madame Marie-Georges Buffet, alors Ministre de la Jeunesse et des Sports, composée de 111 photographies en noir et blanc, accompagnées pour certaines d'un texte répondant à la question posée par l'artiste aux jeunes toxicomanes photographiés : « *Que diriez-vous à l'être aimé sur la toxicomanie ?* »

- Objectif général :

Agir sur les consommations précoces de produits psycho-actifs.

- Objectifs opératoires :

- **Informer et sensibiliser** le public sur les conséquences des consommations (alcool, cannabis, tabac, médicaments...);
- **Favoriser** la réflexion et l'expression autour de cette thématique dans les milieux intra-familiaux, scolaires et professionnels;
- **Promouvoir** les lieux ressources (accès à l'information, écoute, soins, cadre législatif) au niveau local et départemental;
- **Développer** la dynamique de travail en réseau.

Le contenu

- **Exposition** de « L'Autre Voyage » au Centre Culturel « La Charité » à Carpentras du 5 au 23 octobre 2004, constituant **le fil rouge de l'action de prévention** avec au programme :
 - Des **visites animées** de l'expo pour les élèves à partir de la 4^e, les stagiaires et les apprentis dont une **nocturne** pour les résidents du Logis de Jeunes et de l'internat de la cité scolaire J-H Fabre.
 - Des **ateliers d'expression artistique** sur place et ouverts à tous (aérograttage, expression graphique, écriture).
 - 1 **soirée ciné-débat** à la MJC à partir du film « *Le Péril Jeune* » à destination de tous publics.
 - 1 **journée d'échanges** sur le thème « *Alcool, Tabac, Cannabis ... au carrefour de l'adolescence* » à destination des adultes, parents et professionnels.
- **Productions** relatives à la toxicomanie autour de « L'Autre Voyage » effectuées par les publics de nos partenaires.
- **Exposition** « *Retour de voyage* », productions des jeunes, MJC de Carpentras du 30 avril au 14 mai 2005.
- **Elaboration et Edition** du **Carnet de prévention** « *D'un voyage à l'Autre* » associant les partenaires et les jeunes.

Le public concerné:

- Jeunes de 14 à 25 ans, scolarisés et non scolarisés.
- Parents, adultes, professionnels.

Extraits de l'évaluation finale

53 groupes accueillis pour une visite animée de « L'Autre voyage ».

La visite de l'exposition dans les caves voûtées du Centre Culturel s'effectuait selon la consigne suivante :

« Choisissez dans l'exposition une photo ou un mot ou une phrase qui évoque pour vous la toxicomanie ».

- Un débat faisant suite à la visite donnait la parole aux jeunes en s'appuyant sur la consigne de départ. Le débat était animé par les professionnels du PAEJ et un partenaire. Lors de ces débats, le photographe était présent.
- Cette manifestation de prévention sur la toxicomanie a permis en premier lieu d'instaurer un **espace d'expression**, expression qui s'est traduite par des mots, des gestes, parfois des larmes.
 - Pour certains, cet espace a favorisé l'évocation de leur expérience personnelle et de leur souffrance et inquiétude quant à leur consommation ou celle de leurs proches. Ces jeunes ont

témoigné de situations familiales difficiles (manque de dialogue, violence...), de relations conflictuelles, de consommations « ancrées » dans la famille depuis plusieurs générations.

Certains ont pu associer la prise de toxiques comme une prise de risque consciente ou inconsciente mais ne pouvant engendrer de risque réel pour eux-mêmes.

- D'autres jeunes ne se reconnaissaient pas dans ce qui était donné à voir (soit parce que les consommateurs étaient trop « vieux » donc trop loin d'eux, soit parce que les photographies n'étaient pas suffisamment « choc » et ne donnaient pas à voir, selon eux, les méfaits et dangers-dégâts- de la prise de toxiques).
 - D'autres encore, au contraire, ont évoqué leur consommation (de cannabis, en particulier) comme banale ou expérimentale et ont « idéalisé » les vertus de la consommation du cannabis. La pratique de consommation du cannabis paraissait alors dissociée de la toxicomanie. D'autant que pour certains, le joint tend à remplacer la cigarette comme **rite de passage de l'enfance à l'âge adulte**. Les effets dits « bénéfiques » que le cannabis procure le rendant à la fois « désirable » et « inévitable ».
 - Les effets recherchés sont souvent les mêmes : **quête du plaisir**, d'être plus « cool », détendu...mais la démarche intime de chacun est différente (opposition au modèle parental, crise d'identité, adhésion à un groupe de pairs...). Beaucoup d'entre eux ont exprimé que la consommation permettait **l'intégration dans un groupe** ou, au contraire, de ne pas en être exclu. D'où l'émergence d'interrogations et de réflexions sollicitant les adultes présents, autour de la **norme, du choix, de la possibilité de dire non** à un pair, des convictions.
- On notera qu'une des grandes forces de ce projet aura été le **maillage partenarial** et la **dynamique du réseau** traduisant une réelle **coopération éducative** mobilisant un nombre important de professionnels.
- **Le groupe de projet a travaillé ensuite à l'élaboration du Carnet de prévention « D'un voyage à l'Autre »**. Ce dernier, contenant la **mémoire** des manifestations, des **réflexions**, des **témoignages** et un **répertoire** des acteurs et institutions du Vaucluse oeuvrant dans le registre de la toxicomanie.

Intervention de madame Yolaine AUCLAIR
*Infirmière scolaire à la Cité Scolaire Jean-Henri Fabre de
Carpentras*

L'intérêt des actions collectives réside dans le fait de pouvoir visualiser les intervenants. Si les jeunes semblent surinformés, ils ne prêtent pas non plus attention à toutes les informations qu'on leur donne. Dans ce cadre-là, elles prennent vraiment corps.

La visite de l'exposition « L'Autre voyage » a permis à un jeune de venir me rencontrer à l'infirmerie, témoigner, en pleurant, d'une histoire familiale douloureuse. Cela lui a permis de verbaliser ses souffrances.

Le collectif peut amener ainsi certains jeunes à venir se confier en individuel.

L'action touchait à l'intime de chacun. On a même pu noter un changement d'attitude chez certains professeurs qui avaient auparavant tendance à fermer les yeux devant des élèves visiblement « sous produits ».

Intervention de monsieur Paul BAGNOL
Responsable Habitat au Logis des Jeunes du Comtat Venaissin

Le Logis des Jeunes avait proposé une visite nocturne de l'exposition pour les résidents...

A la suite de ce travail collectif, un jeune homme a pu dévoiler ses problèmes de consommation et deux accompagnements sociaux ont pu être réalisés.

Il est important pour les professionnels de réagir aussi en tant qu'êtres humains. Ces rencontres collectives sont l'occasion de découvertes mutuelles. Nos représentations s'en trouvent parfois bouleversées...

« ACTIONS DE PREVENTION SANTE »

INTERVENTION DE MONSIEUR CARMELO FRANCHINA
Educateur spécialisé
Directeur de l'Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence depuis 1993
Président de la Fédération des Espaces Santé Jeunes depuis 2004

Historique de l'Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence

Après avoir unanimement constaté que des jeunes allaient mal, des professionnels décidèrent de se concerter. A la suite de cela, ils conclurent qu'il manquait un lieu pour ces jeunes et qu'une réponse multidisciplinaire s'imposait. Il fut ainsi proposé de réunir différents professionnels dans un même lieu.

L'Espace Santé Jeunes est devenu depuis un lieu de prévention et d'éducation à la santé, de partage de connaissances, de formation, d'analyse de pratiques pour les professionnels ainsi qu'un membre du Réseau de Soins aux Adolescents.

Le plus important dans la prévention est la rencontre, le contact humain.

On aborde généralement les jeunes d'un point de vue négatif (« Il faut se protéger », « Fumer c'est pas bon »). Ils en ont raz-le-bol et il faut bien comprendre leur réaction ! Un changement d'approche s'avère nécessaire obligeant les professionnels à réfléchir sur la manière dont ils les appréhendent.

L'adolescence est une **période d'expériences** : il faut certes mettre les jeunes en garde mais ne pas les enfermer. Comme l'enfant qui apprend à marcher, il faut que l'adolescent tombe, mais nous, professionnels et adultes, sommes là pour amortir ses chutes.

Le face-à-face thérapeutique ne convient pas à tous les jeunes, il faut proposer d'autres supports : sophrologie, psychodrame, modelage, art-thérapie... Ces techniques aident mais ne résolvent pas les problèmes. Elles sont plutôt une étape intermédiaire, une transition. Elles sont également une manière de reconnaître et de dire au jeune que nous comprenons qu'il n'est pas aisé de consulter un « psy ». **Un temps de maturation est nécessaire pour accepter de se faire aider.**

Le fait d'accueillir les parents ne fait pas « fuir » les jeunes. Cependant des précautions sont à prendre : l'accueil des parents et des enfants ne doit pas être fait par les mêmes intervenants afin de ne pas transgresser la confidentialité.

Les parents ressentent le besoin d'échanger entre eux, ils ne sont pas qu'en difficultés mais, au contraire, ont des points positifs à valoriser.

Au départ, la Maison de l'Adolescent était une belle idée mais les psychiatres se sont emparés du concept, pensant ainsi compenser le manque structurel de la psychiatrie.

Les Maisons de l'Adolescent risquent de devenir des hôpitaux alors que le cahier des charges insiste sur le partenariat, la multi-disciplinarité.

L'adolescence n'est pas une maladie mais on n'a de cesse de vouloir soigner les adolescents !

Nous devons prendre du temps avec le jeune pour comprendre ce qu'il peut mettre en mouvement et proposer d'œuvrer ensemble. **Faire des propositions, c'est déjà un travail.**

Attention toutefois à ne pas acculer le jeune à satisfaire nos attentes, il ne doit en aucun cas se sentir mal de ne plus répondre à notre désir.

INTERVENTION DE MONSIEUR ANDRE CASTELLI

*Conseiller Général du Vaucluse
Adjoint délégué aux Affaires Sociales*

La **politique Enfance-Famille** fait partie des compétences des Conseils Généraux. Le temps est venu aujourd'hui de se pencher sur une véritable analyse et expertise sur l'enfance et la famille. C'est dans ce domaine qu'on est le plus à même d'évaluer.

La question qui se pose est de savoir comment rénover et **réhabiliter le terme de prévention**.

L'ordonnance de 1945 s'appuyait sur une réalité, elle se fondait sur une stratégie de prévention et d'éducation. A l'heure actuelle, elle est remise en question par le Ministre de l'Intérieur qui profite d'un certain relâchement.

La prévention est donc une politique à remettre au goût du jour.

Le Président du Conseil Général est responsable de l'enfant et de la famille, il est tenu de développer une compétence très forte au travers de dispositifs (ADEF, REHAP, Réseau Ville...) qui doivent être replacés dans une optique de prévention.

Une autre question qui se pose au niveau du Conseil Général est celle des jeunes majeurs. Le Département se trouve confronté à l'évolution des contrats et la difficulté de trouver des dispositifs d'insertion pour ces jeunes dont il a la charge. Ce phénomène de jeunes majeurs devient important et la massivité de cet état fait nous alerter sur la **précarité de ces jeunes**. Il faut vraiment que les élus départementaux se penchent sur cette question tout comme ils doivent également traiter la situation de vulnérabilité des enfants. Le Président du Conseil Général s'est d'ailleurs déjà positionné sur un futur service : le GIPEM (Groupement d'Intérêt Public pour l'Enfance Maltraitée).

Chaque département devra se pourvoir d'un relais de veille et d'écoute sur tout ce qui concerne le signalement des enfants en danger.

Une attention accrue va se porter sur l'évolution des services de protection de l'enfance ainsi que des personnes en grande vulnérabilité (par exemple : mise en place d'un protocole de vigilance par rapport aux personnes âgées).

Un service jeunesse 16-25 ans vient d'être créé mais occasionne de nombreux débats au sein du Département Général.

Actuellement la question de la jeunesse se trouve au cœur de grands enjeux politiques. Il faut faire en sorte que cette question ne soit pas traitée de façon honteuse ni instrumentalisée comme on le constate à propos de la loi sur la prévention de la délinquance qui va dans le sens d'une stigmatisation importante des jeunes issus de familles pauvres. Cette loi comporte aussi le danger de concentrer les responsabilités entre les mains du Maire alors que la Protection de l'enfance est entre les mains de la collectivité.

Les PAEJ ont une fonction majeure d'alerte. Ils ont cette qualité de n'être pas repérés comme appartenant à une institution lourde. Des réseaux tels que les PAEJ doivent être des partenaires et des outils pour construire des politiques publiques. Il faut veiller toutefois à ce que l'Etat ne se désengage pas, de nombreuses structures étant déjà dans la délégation de services publics...